



S.A.R.L. HALTEAU ANXOINE

Z.A. - R.N. 10

37380 CROTELLES

☎ 47.55.04.20

EN KIT  
OU  
PRÊT A PLONGER

Enfin... une piscine  
à des prix abordables

Claude EVEN

IMPRIMEUR

*tout simplement...*

47.66.64.10



Poteries

grès

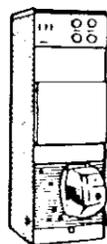
J.-P. Prud'homme  
Fabricant

22, rue Nationale - 37380 MONNAIE  
Tél. 47.56.11.59

Ouvert de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h  
Tous les jours sauf dimanche et jours fériés

Jean-Pierre MANGEANT

PLOMBERIE - CHAUFFAGE  
SANITAIRE



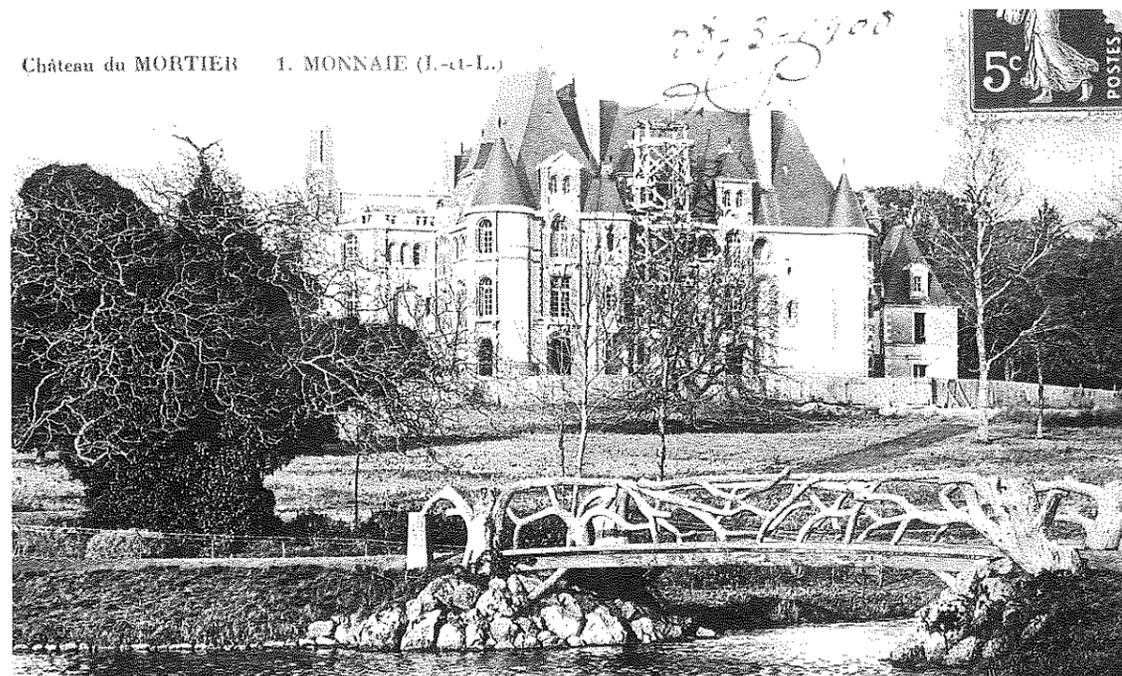
Tél. 47.57.46.29



8, rue de la Basse Vallée  
37530 POCÉ-SUR-CISSE

# histoire

Château du MORTIER 1. MONNAIE (I.-c-L.)



## Le Mortier

Le Mortier... un nom qui revient très souvent dans la toponymie du département d'Indre-et-Loire. Dans le dictionnaire de Carré de Busserolle, on recense plus d'une vingtaine de lieux-dits portant cette appellation ; ils sont pour la plupart localisés dans des communes situées au nord de Tours. Ainsi on trouve un « Mortier » à Chanceaux-sur-Choisille (château), un autre à Vernou (hameau et ancien fief), Mettray, Rochecorbon (bois du Mortier), St-Symphorien, les Hermites... Etymologiquement ce terme désigne une auge dans laquelle on mélange chaux, sable et eau, mais par extension on a ainsi nommé les fosses, viviers à poissons et étangs justement nombreux en Gâtine tourangelle.

A Monnaie, le domaine du Mortier est attesté dès le XV<sup>e</sup> siècle. Un acte de 1483 nous apprend en effet qu'il a été acheté cette année-là par l'abbaye de Marmoutier à un certain Pierre Marquès, propriétaire de Chenonceau. Ce dernier possédait également Bourdigal (1), mais à la suite d'une mauvaise administration, il ruina sa famille, dut engager ses biens et vendre au détail les seigneuries qu'il possédait. C'est donc le 9 décembre 1483 qu'il cède

aux religieux de Marmoutier pour une somme de 4 150 écus d'or « le manoir de Bourdigal... le dit lieu de Bergoutault... le Mortier, la Touche de Crèveœur... le Bois Roujolle... la métairie de la Fontaine... sis en la paroisse de Monnoye » avec droit de fief, de fuye, garenne et four à ban. Le 19 avril suivant Pierre de Solognac, religieux de Marmoutier, rendit d'ailleurs aveu pour Bourdigal à François, comte de Dunau, seigneur de Châteaurenault et lui versa 660 écus d'or 11 sols pour droit de vente ; en effet jusqu'en 1596 les propriétaires de la terre de Châteaurenault étaient seigneurs de Monnaie et c'est en cette qualité qu'ils percevaient les droits prélevés sur chaque transaction foncière ou mobilière. Par la suite il semble que l'on assiste à plusieurs mutations : le Mortier passe aux mains de la famille Mesnager dont les membres furent seigneurs de Mettray, Candé, Maudoux, du Mortier et de Monnaie aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles. Deux d'entre eux furent même maires de Tours. Un certain Jean Mesnager est attesté comme propriétaire dans un acte de 1556. Son fils Charles, écuyer en 1578, lui succède. C'est d'ailleurs ce dernier qui aurait acheté des sei-

gneurs de Châteaurenault le droit de fief dans la paroisse de Monnaie (2). Par la suite il est question d'un autre Charles Mesnager (1596) puis de Guillaume Mesnager (1604).

Qu'est devenu le domaine par la suite ? Nous n'avons aucun renseignement jusqu'en 1724, année où l'on retrouve mention du Mortier. En effet le 12 septembre 1724 meurt un certain François Cornet, diacre au diocèse de Tours ; on sait qu'il a 61 ans, qu'il habite à Tours, paroisse de St-Pierre-du-Boile et surtout qu'il était seigneur du Mortier. Moins de 2 ans plus tard, le 17 août 1726 les biens dépendant de sa succession sont vendus par licitation. L'adjudication des fiefs et seigneuries du Mortier et du Chaillou est faite au baillage de Tours au profit de 2 acquéreurs qui l'achètent chacun par moitié : il s'agit de sieurs Jean Soulas et Jacques Girollet, tous les deux marchands à Tours. Le domaine reste dans l'indivision jusqu'au 16 septembre 1733 ce qui ne va pas sans occasionner quelques litiges et amène Jean Soulas à racheter la part de Girollet à la suite d'une vente aux enchères organisée entre les deux parties. Il devient donc propriétaire de la tota-

lité de la « terre du Mortier » dont la valeur est fixée à 10 100 livres. Il est difficile de savoir à cette époque comment se présente le domaine. L'acte fait alors mention de « la maison du Mortier » sans autre précision.

La famille Soulas conserve le domaine jusqu'en 1771 et le cède le 30 mai à un certain Jean-Michel Delage écuyer, conseiller du Roy, notaire honoraire au Châtelet de Paris. Une description plus précise de l'ensemble nous permet déjà d'avoir une meilleure idée de la propriété : « la terre, fief et seigneurie du Mortier, située en Touraine paroisse de Monnaie à trois lieues de Tours avec droit de chasse dans l'étendue du fief et le droit de pêche dans la petite rivière de Choisille qui passe au bas des jardins et enclos dudit château, consistant dans un grand bâtiment pour le maître composé par bas d'un grand vestibule, salle de compagnie, cabinet à côté, sallon à manger de l'autre côté du vestibule, une chambre à cheminée en retour d'équerre à côté dudit sallon un cabinet ensuite et un grand office à côté, plusieurs chambres hautes au-dessus coupées et distribuées par un corridor avec plusieurs cabinets, dans lesquelles chambres on monte par un bel escalier à rampe de fer, deux grandes caves voûtées sous ledit bâtiment... »

Un second corps de logis à main droite en entrain de la cour du maître servant à loger les communs, composé par bas d'une grande cuisine, grande boulangerie, une petite chambre pour coucher la cuisinière à côté de la cuisine, une petite cour où est le poulailler et un bûcher en appenti, une grange dans laquelle sont deux pressoirs garnis de leurs ustensiles, deux cuves, un grand cellier, une remise, deux écuries, plusieurs chambres de domestiques au premier étage et de grands greniers, une chapelle, une fuye, plusieurs cours jardins terrasses une partie de pré du côté de l'avenue une petite maison et une garenne joignant le parc, une pièce d'eau vive au bas du jardin, les cours, jardins et entrées du parc fermés par de belles portes de fer, le tout dans le même tenant contenant 13 arpents ou environ... »

L'acte nous apprend que ce fief relève noblement du fief du Boullay réuni à l'abbaye d'Estival dans le Maine, et qu'il est chargé envers celui-ci d'une

redevance de 2 sols 6 deniers en exemption de « dixme ». Jean-Michel Delage conserve la propriété plusieurs années (un mariage sera même célébré dans la chapelle du château le 8 octobre 1771 entre sa nièce, Dame Antoinette Delage, et M. Philippe Thevenin de Verneuil) et le revend le 21 août 1778 à Messire Jacques Marchais. Comme le précédent propriétaire, ce dernier semble appartenir au milieu de la bonne bourgeoisie parisienne puisqu'il est chevalier, conseiller du Roy en ses conseils, ancien intendant de justice, police et finances de la marine à Rochefort et conseiller d'Etat. Il décède d'ailleurs à Monnaie le 20 juin 1785.

Sa veuve Dame Mélanie Leboucher qui demeure le plus souvent à Paris (rue Montmartre, paroisse de St-Eustache) cède « la terre, fief et seigneurie du Mortier » en 1787 à Dame Gillette, Françoise, Marie, Céleste de Carne de Tressesson, veuve d'haut et puissant seigneur Charles Augustin François, comte du Plessis de Grenadan, dame de Kercavantel... demeurant ordinairement ville de Rennes en Bretagne. Lorsqu'elle en prend possession, le 6 Août, elle satisfait la coutume. L'acte précise qu'elle « est entrée dans tous les vaisseaux qui composent le château, a ouvert portes et fenêtres, ensuite a parcouru les cours, jardins, parcs et domaines où elle a observé toutes les formalités requises et valables suivant la coutume, pour vraie possession prendre... ». Deux ans plus tard éclate la Révolution. Les événements vont avoir des répercussions sur le domaine du Mortier qui va voir s'accélérer alors les changements de propriétaires.

Le 30 novembre 1792 il passe à Jean-Baptiste Chycoisneau de la Valette, demeurant à la Perraudière, commune de Belle Côte qui n'est autre que St-Cyr-sur-Loire rebaptisée pendant la Révolution ; ce dernier, ci-devant fermier général de sa Majesté en 1789-90 avait décidé de s'établir en Touraine pour mettre sa famille en sécurité loin de Paris. Il sera d'ailleurs à ce titre emprisonné sous la Terreur. Le 14 juin 1794 le domaine est revendu à un certain Alexandre César Lourmand, originaire de Nantes ; ce dernier acquiert le même jour la métairie de Bourdigal qui « cy devant

dépendait de l'abbaye supprimée de Marmoutier ».

L'ensemble change à nouveau de mains le 22 septembre 1801 et devient la propriété de Marc Antoine de la Bonninière de Beaumont, général de brigade affecté à l'armée d'Italie. Quelques semaines avant cet achat il avait épousé Julie Charlotte Davout, sœur du futur Duc d'Auerstedt. Il se sépare à son tour du domaine au profit d'Henry-Louis Odard, propriétaire à Monnaie, le 25 février 1804.

C'est enfin le 28 mai 1810 qu'il est racheté par Madame Marie-Elisabeth Bethmann, fille d'un riche banquier de Francfort-sur-le-Main et femme d'Alexandre Victor-François de Flavigny, qui n'est autre que la mère de la célèbre Marie d'Agoult (3). L'acte est rédigé à Paris chez Madame de Flavigny. Le domaine est évalué à 200 000 F et comprend les métairies de Bourdigal, Petit Moulin, Corsay et la Blondellerie. Désormais le Mortier va connaître une grande période de stabilité puisqu'il va rester pendant près de 140 ans la propriété de la famille.

Lorsque les de Flavigny se rendent acquéreurs du Mortier en 1810, ils viennent tout juste de rentrer en France. Après un exil de plusieurs années le Vicomte a décidé de réintégrer la mère patrie en 1809. Bien que d'origine picarde, il choisit d'acheter une terre en Touraine. Marie d'Agoult expliquera plus tard dans ses mémoires les motivations d'un tel choix : « L'habitation de mes parents, située près du bourg de Monnaie entre Tours et Châteaurenault n'offrait rien de remarquable. Elle pouvait même paraître mesquine au regard de la fortune de ma mère qui lui eût permis d'acquérir quelqu'un des châteaux célèbres de la Touraine, le château d'Azay-le-Rideau, par exemple, alors en vente et qu'elle était allée visiter. Mais ma mère, n'ayant reçu, en fait d'art, que la culture musicale, fut peu ou point touchée de la belle architecture de ces résidences historiques ; quant à mon père, chasseur passionné, il fut déterminé à l'acquisition du Mortier par l'aspect d'un pays très giboyeux : petites collines, petits cours d'eau, petits bouquets de bois, petits clos de vignes, landes, bruyères, haliers, remises de toutes sortes, favora-



bles à la perdrix, au lièvre, et par delà, une ceinture de forêts où fréquentaient le daim, le chevreuil et le sanglier ».

Marie porte sur l'édifice un jugement assez sévère lorsqu'elle évoque « l'insignifiance des lieux » mais reconnaît quand même y avoir passé des années merveilleuses : « la maison du Mortier, la colline où elle s'adosse, sa vallée étroite, son enclos, ses terrasses au soleil, son canal d'eaux vives, sa cascade ombragée de marronniers séculaires, son potager, son verger, ses basses cours, c'était pour moi tout un monde que ne franchissaient jamais mes souhaits ni mes rêves » (photo n° 1).

La famille de Flavigny vit au Mortier des jours heureux jusqu'au décès, le 8 octobre 1819, d'Alexandre, père de Marie. Madame de Flavigny continue à habiter le château jusqu'à sa mort, à Paris, le 1<sup>er</sup> mars 1847. A la grande déception de Marie, le domaine est

entièrement légué à son frère Maurice. Celui-ci s'illustre pendant la guerre de 1870 puisqu'il devient Président de la Société de Secours aux Blessés. Il meurt au château du Mortier le 9 octobre 1873.

C'est son fils aîné, Emmanuel, qui hérite du domaine, mais il meurt sans enfant en 1887. Il laisse l'usufruit du Mortier à sa veuve, Clotilde Moitessier, mais son légataire particulier pour ses propriétés en Touraine est Arthus-Henri-Louis de la Panouse, son neveu.

Le domaine reste la propriété de la famille de la Panouse jusqu'en 1957. Le dernier propriétaire, célibataire, avait légué son domaine, par testament du 22 juin 1949, à Madame Danièle Février, devenue ensuite femme de Monsieur Ritter.

Au début du siècle, entre 1902 et 1905, le château a été reconstruit dans le style néogothique, tel qu'on peut le

voir actuellement (photo n° 2). La vicomtesse de la Panouse, appelée à faire des travaux coûteux, aurait décidé d'édifier un château plus spacieux convenant mieux aux réceptions du Gotha européen.

L'édifice actuel va prochainement faire l'objet de nouvelles modifications, consécutives à la vente d'une partie du domaine à une société de golf.

Claude Delage  
Jacqueline Verger

(1) Le 8 mars 1476 il est qualifié de seigneur de Chenonceau et de Bourdigal.  
(2) En effet par acte passé le 19 janvier 1596 Antoinette d'Orléans, dame de Châteaurenault, vend son droit de fief à Charles Mesnager.  
(3) Voir article « Echo de Monnaie » 1990.

Nous remercions vivement Mme Danièle Ritter pour les informations qu'elle a bien voulu nous communiquer et M. Laurent Bastard pour les photographies.

## Bibliographie

### Sources

- Registres paroissiaux et d'état civil de Monnaie
- ADIL :
- H 254 Titre de propriété de l'abbaye de Marmoutier.
- 3 E 9 Minutes de M<sup>e</sup> Chotard le Jeune, notaire à Tours, 1733
- 3 E 1 Minutes de M<sup>e</sup> Thenon, notaire à Tours, 1778

- 3 E Minutes de M<sup>e</sup> Hubert, notaire à Tours, 1792
- 3 E 1 Minutes de M<sup>e</sup> Lefebvre, notaire à Tours, 1794
- Archives Municipales de Tours, Chapelle St-Eloi, Registre Paroissial de St-Pierre-du-Boile, 1721-1730
- Archives Nationales, Minutes de M<sup>e</sup> Arnault, notaire à Paris, 1771

### Ouvrages consultés

- Anonyme : St-Cyr-sur-Loire : Une commune à la recherche de son passé, 1990.
- Bordot A. : Neuillé-Pont-Pierre, 1989.

- Carré de Busserolle J.-X. : Dictionnaire géographique, historique et biographique d'Indre-et-Loire, Tours, 1878-1884.
- Carré de Busserolle J.-X. : Armorial général de Touraine, Tome II.
- Chevalier : Notice historique sur le château de Chenonceau, 1882.
- Laurencin M. : Dictionnaire biographique de Touraine, C.L.D., 1990.
- Montoux A. : Vieux logis de Touraine, Tome V. CLD, 1982.
- Stern D. : Mes souvenirs. Calman Levy, 1880.